



Informations sur les demandes de **PASSEPORT** et de **CHANGEMENT DE RESIDENCE** dans le passeport

Pour toute demande de passeport, vous devez impérativement vous présenter en personne **APRÈS AVOIR OBTENU un rendez-vous en ligne!**

Les documents suivants doivent être présentés en originaux assortis d'une photocopie pour toute demande de passeport, même si un passeport a déjà été sollicité dans le passé:

1.	Formulaire de demande dûment rempli (adultes / mineurs)
2.	<p>Acte de naissance (peut être daté de plus de trois mois, original ou copie certifiée conforme)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Si vous êtes né en Allemagne</u>: acte de naissance allemand, certificat de filiation ou extrait du registre de famille allemand. • <u>Si vous êtes né au Maroc</u>: acte de naissance délivré par le bureau de l'état civil allemand ou copie intégrale d'acte de naissance marocain
3.	2 photos d'identité biométriques (35x45 mm; prière de ne pas les découper vous-même)
4.	Passeport actuel ; en cas de perte ou de vol: déclaration émanant de la police
5.	Le cas échéant, justificatif relatif au changement du nom de famille porté selon la loi allemande (acte de mariage ou attestation relative au changement de nom)
6.	Si la mention du titre de docteur est souhaitée dans le passeport: diplôme(s) de doctorat
7.	<p>Attestation de résidence/ de changement de résidence du dernier lieu de résidence (si dans le passeport un autre lieu de résidence est mentionné que le lieu de résidence actuel)</p> <p><u>Si vous êtes toujours domicilié(e) ou inscrit(e) avec une adresse en Allemagne</u>, l'Ambassade n'est pas, en principe, l'autorité compétente pour la délivrance d'un passeport. L'Ambassade a, le cas échéant, l'obligation de solliciter l'autorisation du Service des passeports allemands compétent avant de traiter votre demande. Un temps d'attente est à prévoir et des frais supplémentaires seront facturés !</p> <p><u>Le changement de résidence auprès de l'autorité locale allemande NE PEUT PAS être effectué par l'Ambassade allemande!</u></p>
8.	Justificatif du séjour permanent / de la résidence permanente au Maroc : Carte d'Identité Nationale (CNIE) ou titre de séjour
9.	<p>Justificatifs sur l'obtention de la nationalité allemande</p> <p>Acte d'acquisition de la nationalité allemande, preuve de filiation d'un parent de nationalité allemande ou extrait du registre allemand des naissances en cas d'acquisition de la nationalité allemande conformément à l'article 4 (3) StAG.</p>

Pièces supplémentaires à fournir pour les demandeurs mineurs (moins de 18 ans) :

10.	Le demandeur mineur doit se présenter en personne accompagné de ses représentants légaux qui devront présenter l'original et 1 photocopie de leur passeport et carte d'identité. En cas d'empêchement d'un des parents , il faudra présenter la déclaration de consentement de ce dernier relative à l'établissement/délivrance du passeport légalisée par une administration allemande, un notaire ou une mission diplomatique allemande (consuls honoraires inclus).
11.	Si les parents sont mariés: acte de mariage et justificatif du nom de famille porté ou modifié dans le cadre du mariage.
12.	Si les parents ne sont pas mariés: reconnaissance de paternité effective .
13.	Si l'un des parents exerce seul l'autorité parentale: copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale ou de l'acte de décès du parent décédé.
14.	Attestation de scolarité

!!! Important: Pour une première délivrance d'un passeport pour un enfant, **une déclaration des parents relative au nom de famille de l'enfant** est exigée. Celle-ci peut également être effectuée dans le cadre de l'enregistrement d'une naissance (cf. fiche de renseignement correspondante de l'Ambassade).

-- La présentation de documents supplémentaires peut, selon les cas, être exigée --

Veillez tenir compte des informations figurant sur le site web du Ministère fédéral allemand des affaires étrangères (www.diplo.de) relatives aux conditions d'entrée dans un autre Etat avec un passeport allemand

Type de passeport (droits à acquitter en dirham – montant arrondi)	DROITS Domicile dans la circonscription de l'Ambassade à Rabat	DROITS Domicile en dehors de la circonscription de l'Ambassade à Rabat
Passeport 32 pages Délai de traitement 4-6 semaines	≤ 24 ans 68,50 € (validité de 6 ans) > 24 ans 101,00 € (validité de 10 ans)	≤ 24 ans 106,00 € > 24 ans 171,00 €
Passeport 48 pages Délai de traitement 4-6 semaines	≤ 24 ans 90,50 € (validité de 6 ans) > 24 ans 123,00 € (validité de 10 ans)	≤ 24 ans 128,00 € > 24 ans 193,00 €
Supplément pour passeport express Délai de traitement environ 2-3 semaines	32,00 €	
Passeport provisoire Délai de traitement 1-2 jours ouvrables	70,00 €	96,00 €
Titre de voyage tenant lieu de passeport Délai de traitement 1-2 jours ouvrables	52,00 €	
Changement d'adresse Délai de traitement 1-2 jours ouvrables	Gratuit	

Le paiement est à effectuer en espèces en Dirhams. Les devises ne sont pas acceptées. Un paiement par carte de crédit n'est malheureusement pas possible. Il n'est également pas possible d'envoyer des passeports par la poste au Maroc!